



Les Lilas, le 18 janvier 2022

Bruno LEVEDER
Secrétaire général du SNASUB-FSU

à

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse et des Sports
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Dossier suivi par :

Bruno LEVEDER

objet : politique indemnitaire ministérielle pour les filières administrative et ITRF

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le SNASUB-FSU vous fait part de ses observations, demandes et revendications sur la question indemnitaire des personnels qu'il représente, en rapport avec la période qu'ils ou elles vivent dans les services et établissements.

Le SNASUB-FSU a participé au groupe de travail conduit par Monsieur le Directeur général des Ressources humaines du ministère ce mercredi 12 janvier concernant la revalorisation indemnitaire 2022 des personnels administratifs.

Si nous prenons acte avec intérêt de la continuation en 2022 de la politique de revalorisation indemnitaire de la filière administrative, nous tenons en contrepoint à vous faire part d'une apparente faiblesse des premières pistes présentées : **à cette étape, aucune mesure chiffrée de revalorisation ne concerne en effet les collègues de catégorie C** lors de cette réunion, contrairement aux autres personnels des catégories B et A.

Monsieur le Directeur général des Ressources humaines nous a informés qu'une prochaine séance du groupe de travail pourrait aborder la situation de ces personnels **qui sont apparus à nos yeux comme « les oublié-es » de celle du 12 janvier**. Le SNASUB-FSU souligne donc l'importance du fait que cette réunion se tienne dans un délai très rapide et que les organisations syndicales soient informées des propositions que vous entendez y faire.

Pour notre organisation syndicale, il n'est en effet pas acceptable – pour qui connaît la situation de leurs rémunérations – d'envisager une revalorisation indemnitaire en 2022 sans que les collègues administratifs de catégorie C n'en soient partie prenante.

Il nous a également été indiqué que la revalorisation 2022 des personnels administratifs bénéficierait aux collègues **qui exercent dans les établissements d'enseignement supérieur** et que ses modalités seraient discutées lors de groupe(s) de travail ministériel(s) organisés pour le MESRI. Le SNASUB-FSU attend que le calendrier prévisionnel de cette (ou ces) réunion(s) soit très rapidement précisé. Nous vous formulons cette demande car la gestion des corps de la filière administrative relève de votre compétence.

L'urgence à bien traiter l'ensemble des trois catégories de la filière administrative tient dans la nécessité de reconnaître dans leur entièreté les équipes professionnelles et leur contribution pour le meilleur fonctionnement et la meilleure organisation possibles du service public d'éducation en ces temps de crise sanitaire. **Une politique qui introduirait une fois de plus des éléments de division entre catégorie de personnels serait mauvaise et tout simplement inacceptable.**

SNASUB

Syndicat National
de l'Administration Scolaire,
Universitaire
et des Bibliothèques

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Membre de la

Fédération Syndicale
Unitaire



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

.../...

Vous comprendrez que les politiques de revalorisations envisagées ne peuvent pas être d'application partielle ou bien limitées à telle ou telle catégorie, oubliant de nombreux autres collègues tout autant impliqués dans la réalisation de missions au service du public dont l'Éducation nationale a la charge.

C'est pour cette que raison que nous vous demandons également de prendre, dans les meilleurs délais possibles, **toutes les mesures nécessaires pour que les personnels de la filière ITRF** exerçant dans notre ministère **soient aussi concernés par la revalorisation indemnitaire 2022** engagée pour les personnels administratifs.

Nos collègues ITRF sont en effet eux-aussi complètement mobilisés au service des missions d'enseignement dans les laboratoires de sciences de nos EPLE, au service de la continuité administrative dans les divisions informatiques, au service des missions d'accueil, de maintenance ou de nettoyage et de désinfection des espaces de travail. Il serait d'une injustice totale que ces collègues soient exclus des mesures de revalorisation 2022, que celles et ceux-ci en soient les oubliés.

Et le SNASUB-FSU tient à souligner que les collègues non-titulaires des filières professionnelles que nous représentons, administrative et ITRF **doivent aussi être concernés par des mesures de revalorisation.**

Nous demandons donc qu'un groupe de travail ministériel à leur sujet soit aussi réuni très vite, pour discuter de leurs conditions de travail et de rémunération, y compris pour rendre possible l'intégration à leur rémunération des montants comparables à ceux perçus par les fonctionnaires par le biais de l'indemnité mensuelle. **Cela ne serait que justice faite à leur endroit tant nos équipes seraient affaiblies sans leur contribution**, a fortiori durant la crise sanitaire que le pays affronte depuis près de deux ans.

Vous comprendrez, Monsieur le Ministre, l'enjeu que revêt la question indemnitaire dans le contexte salarial que dessine la politique de rémunération menée par le gouvernement auquel vous appartenez, refusant d'engager des mesures générales de revalorisation des carrières et de la grille indiciaire et poursuivant le gel de la valeur du point d'indice. Et cela malgré une revendication récurrente de toutes les organisations syndicales représentatives !

Ce contexte salarial nous conduit d'ailleurs à œuvrer à la mobilisation des personnels que nous représentons pour contribuer **à la réussite de la journée d'action de grève et de manifestations interprofessionnelles du jeudi 27 janvier prochain.**

Le SNASUB-FSU est bien entendu disponible pour évoquer avec vous toutes ces questions plus en détail.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Bruno LEVEDER,
Secrétaire général du SNASUB FSU